

# Grippe saisonnière (influenza) - CHUV



Mise à jour  
26/01/2024

Autres dénominations  
Influenza Virus

Informations relatives à  
CHUV / Psychiatrie

## Epidémiologie

## Agent infectieux

Virus influenza A/H1N1, A/H3N2 ou B

---

## Réservoir

Homme, oiseaux, porcs

---

## Mode de transmission



transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns)  
dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines  
interventions: ex. bronchoscopie



la dispersion des gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la  
source

-  transmission possible par aérosols lors de bronchoscopie, aspirations bronchiques, ventilation non invasive
  -  les mains ou les gants, ainsi que l'environnement contaminés par les gouttelettes, peuvent aussi être des vecteurs
  -  portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge, yeux)
- 

## Période d'incubation

1 à 4 jours (en moyenne 2 jours)

---

## Durée d'infectiosité

24h avant le début des symptômes et jusqu'à 4 à 5 jours après chez l'adulte, 7 à 10 jours chez le jeune enfant, prolongée chez les patients immunosupprimés

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

-  Mesures Additionnelles Gouttelettes
- 

## Placement

-  Chambre individuelle
  -  Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)
-

## Durée des mesures



Au minimum 5 jours depuis le début des symptômes ou le premier test positif (si pas de symptômes) et levée des mesures si nette amélioration clinique et 48h sans fièvre ( $>38^{\circ}$ )

---

## Suivi microbiologique



Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

---

## Soins de base



En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

---

## Matériel de soins



Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

---

## Transport

-  Port d'un masque de soins par le patient et le transporteur
  -  Vêtements propres
  -  Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
  -  Limiter les déplacements pendant la durée de la maladie
- 

## Circulation

-  Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties à l'extérieur
  -  Masque de soins pour le patient et le soignant
  -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
  -  Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient
- 

## Visiteurs

-  Port d'un masque de soins
  -  Ne pas s'asseoir sur le lit
  -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
  -  Surblouse seulement si participation aux soins
- 

## Transfert/Sortie



Avertir le service/l'établissement de soins de destination

---

## Mesures en cas d'épidémie



Cohortage possible lors d'épidémie



Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

---

## Prise en charge des personnes contacts

### Mesures



Prophylaxie post-expositionnelle par oseltamivir (Tamiflu) pour les patients hospitalisés à risque de complication de la grippe et exposés au virus (voisins de chambre d'un cas de grippe nosocomiale). Toutes les informations sont disponibles (p 44) [guide d'antibiothérapie empirique chez l'adulte](#)

#### **Ces patients à risque sont :**



Maladie pulmonaire, cardiaque, métabolique, rénale ou neuro musculaire chronique



Immunosuppression (y compris cancer avec traitement de chimiothérapie)



Age  $\geq$  65 ans



Femme enceinte



Vie en institution

---

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

### Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

---

## Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

---

## Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

---

## Masque



Oui, masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient



Masque FFP2 si procédure générant des aérosols (ventilation non invasive, administration de traitement par aérosol, induction d'expectoration, bronchoscopie, aspiration trachéale, intubation endotrachéale, etc.).

---

## Lunettes de protection



Non en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)

---

## Nettoyage/désinfection

### Matériel de soins



Utiliser le détergent/désinfectant usuel

#### **A la levée des Mesures Additionnelles :**



Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre



Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la chambre sauf si souillures visibles

---

### Lit et literie



Utiliser les sacs à linge usuels



Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre



Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

#### **A la levée des Mesures Additionnelles :**



Changer le lit et la literie

---

### Environnement



Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien



Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour

-  Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

#### **A la levée des Mesures Additionnelles :**

-  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
  -  Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
  -  Pas de changement du rideau de lit
  -  Nettoyage de la surface du paravent
  -  Pas de trempage du rideau de douche
- 

## Déchets

-  Elimination des déchets selon les filières habituelles

## Autre information

---

## À consulter

[Guide antibiothérapie CHUV 2022](#)

---

## Déclaration du cas

## Déclaration au médecin cantonal

-  Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
-

